

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **21 novembre 2011**

Délibération n° 2011-2596

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Mions

objet : Rue Léopha - Aménagement - Bilan de la concertation préalable

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : jeudi 10 novembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 23 novembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, M. Lung, Longueval, MM. Louis, Millet, Morales, Muet, Ollivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), M. Buna (pouvoir à M. Charles), Mme Guillemot Longueval, MM. Charrier (pouvoir à M. Fournel), Calvel (pouvoir à M. Assi), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), M. Blein (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Jacquet), M. Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Coste), MM. Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Flacconnèche (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Ghemri (pouvoir à M. Le Bouhart), M. Gléréan (pouvoir à M. Vergiat), Mme Laval (pouvoir à M. Buffet), MM. Lebuhotel (pouvoir à M. Ferraro), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Lyonnet (pouvoir à M. Suchet), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Tifra), Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Vaté (pouvoir à M. Petit).

Absents non excusés : MM. Daclin, Albrand, Lambert, Nissanian.

Séance publique du 21 novembre 2011**Délibération n° 2011-2596**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Mions

objet : **Rue Léopha - Aménagement - Bilan de la concertation préalable**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 octobre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2011-2345 du 27 juin 2011, le Conseil de communauté a approuvé les objectifs et les modalités de la concertation préalable qui s'est ouverte concernant le projet d'aménagement de la rue Léopha à Mions, en application de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme.

Les objectifs fixés pour cette opération sont les suivants :

- faire déboucher la rue Léopha sur la rue du Traité de Rome,
- mieux organiser les circulations modes doux, véhicules légers et poids lourds,
- limiter la vitesse et la circulation des poids lourds,
- limiter les conflits d'usage entre le secteur habitation et d'activité.

La concertation préalable s'est déroulée du 4 juillet au 9 septembre 2011 selon les modalités suivantes :

- un dossier a été mis à la disposition du public afin de permettre à la population de prendre connaissance des objectifs du projet :

- . à la mairie de Mions - place de la République à Mions,
- . au centre technique municipal - rue des Brosses à Mions,
- . à l'Hôtel de la Communauté urbaine de Lyon - rue du Lac à Lyon 3°.

Ce dossier comprenait :

- un plan de situation,
- un exposé du contexte général de l'opération,
- un exposé des objectifs de cette nouvelle voie,
- un profil de réalisation envisageable,
- un cahier destiné à recueillir les observations des personnes concernées par le projet.

Les cahiers mis à disposition à la mairie de Mions et à l'Hôtel de la Communauté urbaine de Lyon n'ont recueilli aucune remarque.

Le cahier mis à disposition au centre technique municipal a fait l'objet des remarques suivantes :

- limitation de la vitesse,
- interdiction de circulation des poids lourds,
- aménagement des trottoirs,
- entretien des bas-côtés.

Ces remarques ne remettent pas en cause l'ouverture du débouché de la rue Léopha sur la rue du Traité de Rome et confortent les objectifs d'aménagement de la Communauté urbaine, à savoir la création de trottoirs et des aménagements limitant la vitesse.

Seule la demande d'interdiction des poids lourds apparaît difficilement envisageable du fait, entre autres, de la présence de la zone d'activité. Toutefois, des mesures seront prises dans le projet d'aménagement pour réduire l'impact de cette circulation en limitant l'accès aux seules livraisons et à la desserte de la rue ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le bilan de la concertation préalable au projet de réaménagement de la rue Léopha à Mions.

2° - Décide de la poursuite du projet selon les objectifs et les principes d'aménagement tels qu'ils ont été arrêtés après avoir été enrichis lors de la concertation.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 23 novembre 2011.